

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Votants : 19

**OBJET :****MARCHE  
RENOUVELLEMENT  
DU PARC  
D'IMPRESSION  
Attribution**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

Transmis le

**20 SEP. 2024****DELIBERATION N°2024-077****PROCES-VERBAL**

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 Septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize septembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

**Présents** : MM. DUBOIS Sylvie, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, CLEMENT Pierre, CROS Isabelle, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, MEHL Didier,  
**Excusés** : MM, CHAUSSE Stéphane, BELLENGER Jacques, SEVENIER-ALIVON Annick, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, HEU Marie, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, HEMMACHE Martine, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, BILANCETTI Yann,

**Procurations** : MM CHAUSSE Stéphane à FARGIER Marie, BELLENGER Jacques à VIGNE Christophe, SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, AULNER Roselyne à EYRAUD Anne-Marie, HEU Marie à CROS Isabelle, COSSE Marie-Jeanne à MEHL Didier, HEMMACHE Martine à ROTGER Patrick

**Absents non excusés** : MM.

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme la Maire informe que la commune a décidé de lancer une consultation pour les besoins de son parc d'impression avant la fin du contrat en cours qui arrivera à échéance en mars 2026. En effet, cette dépense avait été identifiée par la commission finances comme possible source d'économie au travers d'une mise en concurrence.

Madame la maire présente et donne lecture du rapport de l'analyse des offres.

Elle indique que la Commission d'Appel d'Offres (CAO), réunie le 4 septembre 2024, a émis un avis favorable à l'attribution au candidat dont l'offre a obtenu la meilleure note, la société OLYSTA.

Elle demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de ce marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'attribuer à OLYSTA le marché de renouvellement du parc d'impression selon la proposition déposée pour un montant 20 596.80 € HT (24 716.16 € TTC) par an ;
- **AUTORISE** Mme la Maire à signer tous les documents correspondants à ce dossier ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme  
A VILLENEUVE DE BERG  
Le 13 septembre 2024

Sylvie DUBOIS  
Maire de Villeneuve de Berg